



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

COMMUNIQUE DE PRESSE

Date : 15 Octobre 2010

Auteur : Le Lobby européen des femmes (LEF)

Traite des êtres humains : Le Lobby européen des femmes demande à l'UE de se concentrer sur la demande de prostitution, conformément à la Convention de l'ONU de 1949

Le 18 Octobre, l'UE célébrera la quatrième Journée européenne contre la traite des êtres humains et lancera une conférence de deux jours sur le sujet. Le Lobby européen des femmes (LEF) s'inquiète de la tendance grandissante dans les réunions européennes et internationales à considérer la traite des êtres humains comme une question homogène, menant à des actions générales qui ne permettent pas de s'attaquer aux causes des différentes formes de traite.

'79% de la traite des êtres humains visent l'exploitation sexuelle, et plus de 80% des victimes dans ce cas sont des femmes. Pourquoi l'Europe et ses pays membres refusent-ils de faire face à cette réalité ?', demande Brigitte Triems, Présidente du LEF. 'Pour s'attaquer concrètement au phénomène de la traite, il faut reconnaître ses différentes facettes et admettre la prévalence de la traite des femmes et des filles à des fins d'exploitation sexuelle. Sinon, les politiques de l'UE et de ses membres sont par essence incomplètes et inefficaces.' Le LEF demande à l'UE de se concentrer sur la prévention en s'attaquant à la demande de prostitution, qui alimente la traite des femmes à des fins d'exploitation sexuelle.

Si l'UE montre une certaine timidité à travailler sur les causes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle, de nombreuses avancées au niveau national montrent qu'il s'agit avant tout d'une question de volonté politique. 18 des 27 Etats membres de l'UE ont ratifié la Convention de l'ONU pour la répression de la traite des êtres humains et de l'exploitation de la prostitution d'autrui (1949), qui identifie la tolérance pour les systèmes prostitutionnels comme la cause fondamentale de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. La Convention demande la dépénalisation des personnes prostituées et la pénalisation de toutes les formes de proxénétisme et de traite. Depuis lors, trois pays européens sont allés plus loin : la Suède, l'Islande et la Norvège ont rendu illégal l'achat de services sexuels ; plusieurs pays européens ont pénalisé, dans le cadre de la mise en œuvre de la Convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la traite des êtres humains (2005), l'achat de services (y compris sexuels) venant de personnes victimes de la traite.

'En juillet dernier, le gouvernement suédois a publié le rapport d'évaluation de sa loi qui pénalise l'achat de services sexuels', explique Rada Boric, membre du Comité exécutif du LEF. 'En seulement 10 ans, nous avons des preuves que la loi a constitué une barrière pour la traite et le proxénétisme, qu'elle a eu un effet dissuasif sur les potentiels clients-prostituteurs, et qu'elle a permis de réduire la prostitution de rue sans pour autant la déplacer vers le monde de l'internet. Plus de 70% des Suédois-e-s sont positifs par rapport à cette loi. Qu'avons-nous à perdre en instaurant des mesures législatives similaires partout en Europe ?'

Cette année, l'UE s'est engagée à développer une stratégie visant à éradiquer toutes les formes de violence masculine envers les femmes. Le Lobby européen des femmes demande que la prostitution et la traite soient



EUROPEAN WOMEN'S
LOBBY
EUROPEEN DES FEMMES

COMMUNIQUE DE PRESSE

reconnues comme des formes de violence envers les femmes, et que des actions concrètes de prévention inspirées de l'approche nordique des droits humains soient incluses dans cette stratégie.

.....FIN.....

Pour de plus amples renseignements, contactez Colette De Troy, Directrice du Centre du LEF sur les violences envers les femmes, T: (+32) 2 210 04 24, detroy@womenlobby.org, ou Leanda Barrington-Leach, Chargée de Communication et Médias du LEF, T: (+32) 2 210 04 41, barrington@womenlobby.org, et visitez www.womenlobby.org et www.ewlcentreonviolence.org.

Note aux rédacteurs:

Le **Lobby européen des femmes** (LEF) est la plus grande coalition d'associations de femmes dans l'Union européenne (UE) et travaille à la promotion des droits des femmes et à l'égalité entre les femmes et les hommes. Les membres du LEF regroupent des organisations des 27 Etats membres de l'UE et des trois pays candidats à l'accession, ainsi que 21 organisations européennes, représentant ainsi au total plus de 2500 organisations.

Le **Centre du LEF sur les violences envers les femmes** est la branche opérationnelle du LEF dédiée aux violences envers les femmes. Il vise à suivre et améliorer le développement et la mise en œuvre des politiques et mesures pour prévenir et combattre toutes les formes de violence masculine envers les femmes.